

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRE/2001/37  
20 juillet 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

### COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation  
lumineuse (GRE)  
(1<sup>er</sup>-5 octobre 2001)

### **ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION<sup>1, 2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2001 à 14 h 30 et s'achèvera le vendredi 5 octobre 2001 à 12 h 30

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, les documents officiels qui ont été expédiés par courrier avant la session ne seront plus disponibles en salle. Les délégations sont donc priées de bien vouloir venir à la réunion munies de leur exemplaire des documents.

Les documents de travail mentionnés dans l'ordre du jour sont aussi disponibles via l'Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

<sup>2</sup> De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de compléter l'une des formules d'inscription ci-jointes (également disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-00-39), soit par courrier électronique ([nelly.enonler@unece.org](mailto:nelly.enonler@unece.org) ou [jan.jerie@unece.org](mailto:jan.jerie@unece.org)). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des plaques d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (postes 71112 ou 72422).

---

Note : Le présent document est distribué uniquement aux experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

GE.01-22656 (F)

Point de l'ordre du jour

Documents

1. RÈGLEMENT N° 48 - Modification  
(Installation de dispositifs d'éclairage  
et de signalisation lumineuse)

1.1 Branchements électriques

Le GRE a décidé de reprendre l'examen de cette question. Les informations fournies par le Président du GTB décrivent comment serait élaborée une proposition d'ensemble.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 3 à 9  
TRANS/WP.29/GRE/2000/16/Rev.1  
TRANS/WP.29/GRE/2001/2  
TRANS/WP.29/GRE/2001/9  
TRANS/WP.29/GRE/2001/33  
TRANS/WP.29/GRE/2001/41

1.2 Amendements concernant les systèmes AFS  
(première étape)

L'examen de cette question sera poursuivi sur la base des propositions présentées par le GTB.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 14 à 16  
TRANS/WP.29/GRE/2001/15/Rev.1  
TRANS/WP.29/GRE/2001/36

1.3 Installation de marquages et de matériaux  
rétroréfléchissants

Le GRE a décidé de reprendre l'examen de la proposition du GTB.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 21 et 22  
TRANS/WP.29/GRE/2001/13

1.4 Modification du Règlement

Le GRE a décidé de poursuivre l'examen de diverses propositions visant à mettre à jour le Règlement, notamment les propositions de l'OICA et du GTB. Sont également présentées une nouvelle proposition de l'Italie concernant la définition d'un «feu unique» et une question des Pays-Bas relative à l'interprétation du «nombre de feux».

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 17 à 19  
et 23 à 26  
TRANS/WP.29/GRE/2001/11  
TRANS/WP.29/GRE/2001/23  
TRANS/WP.29/GRE/2001/31  
TRANS/WP.29/GRE/2001/38  
TRANS/WP.29/GRE/2001/39  
TRANS/WP.29/GRE/2001/40

Point de l'ordre du jour

Documents

2. AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS  
CEE

2.1 Règlement n° 37 (Lampes à incandescence)

Le GRE poursuivra l'examen de la définition de la «lumière blanche». Il souhaitera également peut-être examiner une proposition visant à introduire dans le Règlement une nouvelle catégorie de lampes à incandescence.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 38 à 43  
TRANS/WP.29/GRE/2000/10/Rev.1  
TRANS/WP.29/GRE/2000/10/Rev.1/  
Add.1  
TRANS/WP.29/GRE/2001/32

2.2 Règlement n° 65 (Feux spéciaux  
d'avertissement)

Le GRE souhaitera peut-être poursuivre l'examen des propositions de l'Allemagne et de la France. Les experts sont priés de bien vouloir se munir à cet effet de leur exemplaire du document informel n° 12, distribué lors de la quarante-cinquième session du GRE.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 44 à 47  
TRANS/WP.29/GRE/1999/10/Rev.1  
TRANS/WP.29/GRE/2001/17

2.3 Règlement n° 98 (Projecteurs munis de  
sources lumineuses à décharge)

Outre la proposition relative à l'éclairage en virage, le GRE souhaitera peut-être examiner une proposition portant sur les dispositifs d'éclairage en virage, également soumise par le GTB. Il devrait également reprendre l'examen de la proposition du CLEPA sur le fonctionnement du mode de défaillance.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 48 à 55  
TRANS/WP.29/GRE/2001/19  
TRANS/WP.29/GRE/2001/16/Rev.1  
TRANS/WP.29/GRE/2001/30

2.4 Règlements n<sup>os</sup> 50, 53 et 74

Le GRE souhaitera peut-être examiner les propositions de l'IMMA concernant les feux de position de couleur orange des cyclomoteurs. Les experts sont priés de bien vouloir se référer également au document informel n° 12 distribué lors de la quarante-sixième session du GRE.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 76  
TRANS/WP.29/GRE/2001/25  
TRANS/WP.29/GRE/2001/26  
TRANS/WP.29/GRE/2001/27

Point de l'ordre du jour

Documents

2.5 Règlement n° [112] (Projecteurs émettant un feu de croisement asymétrique)

Le GRE a décidé de poursuivre l'examen de la proposition du GTB visant à introduire dans le projet de Règlement les dispositions relatives à l'éclairage en virage.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 56 et 57  
TRANS/WP.29/GRE/2001/14/Rev.1

2.6 Règlement n° 104 (Marquages rétro réfléchissants pour véhicules lourds et longs et leurs remorques)

Le GRE souhaitera peut-être examiner une proposition de l'Allemagne visant à alléger les dispositions relatives aux combinaisons de véhicules.

TRANS/WP.29/GRE/2001/34

3. Harmonisation internationale des prescriptions en matière d'installation (Véhicules à quatre roues)

Le Président informera le GRE des résultats de la Réunion informelle tenue à Ottawa du 4 au 7 septembre 2001. Il souhaitera peut-être également inviter le GRE à examiner certains des résultats de cette réunion.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 10 à 13  
TRANS/WP.29/GRE/2001/6

4. HARMONISATION DES FAISCEAUX DE CROISEMENT

4.1 Faisceaux de croisement asymétriques

Le GRE a décidé de reprendre l'examen des propositions du GTB. Les experts sont priés de bien vouloir se munir à cet effet de leur exemplaire du document informel n° 11, qui avait été présenté par l'Allemagne à la quarante-cinquième session du GRE.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 68  
TRANS/WP.29/GRE/1997/14  
TRANS/WP.29/GRE/1998/18  
TRANS/WP.29/GRE/2001/4

Point de l'ordre du jour

Documents

4.2 Faisceaux de croisement symétriques

Lors de la dernière session, l'examen de cette question avait été reporté. Par conséquent, le GRE souhaitera peut-être examiner la proposition de l'IMMA et prendre note des explications y afférentes.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 69  
TRANS/WP.29/GRE/2000/24  
TRANS/WP.29/GRE/2001/24

4.3 Harmonisation des faisceaux de route

Le GRE souhaitera peut-être examiner la proposition du GTB.

TRANS/WP.29/GRE/2001/28

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Éblouissements causés par les projecteurs

Le GRE souhaitera peut-être poursuivre l'examen de cette question.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 70

5.2 Conditions relatives à l'allumage des feux stop

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le GRE a décidé d'examiner la totalité des systèmes requérant ou concernant éventuellement l'allumage des feux stop.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 71  
TRANS/WP.29/GRE/1999/17  
TRANS/WP.29/GRE/2000/25

Les experts sont priés de bien vouloir se munir à cet effet de leur exemplaire du document informel n° 4 de la quarante-quatrième session et des documents informels n°s 1 et 2 présentés par les États-Unis d'Amérique à la quarante-cinquième session.

5.3 Systèmes adaptatifs d'éclairage avant (AFS)

Le GRE souhaiterait peut-être examiner la proposition relative à un nouveau projet de règlement CEE sur les dispositifs d'éclairage en virage.

TRANS/WP.29/GRE/45, par. 82 à 84  
TRANS/WP.29/GRE/2001/35

5.4 Amendements éventuels à la Convention sur la circulation routière (Vienne 1968)

Un expert du GTB donnera peut-être des renseignements sur cette question.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 73

Point de l'ordre du jour

Documents

5.5 Prescriptions techniques relatives à l'utilisation de jour des dispositifs d'éclairage

Le GRE a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 77

5.6 Règlement n° 10  
(Compatibilité électromagnétique)

Le GRE a décidé d'examiner la proposition de la France concernant le Règlement n° 97 de la CEE (Protection des véhicules contre une utilisation non autorisée)

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 77  
TRANS/WP.29/GRSG/2000/15

5.7 Accord de 1997 (Contrôle technique), proposition de projet de règle n° 2

Le GRE a décidé d'examiner la proposition concernant le contrôle technique périodique des équipements d'éclairage des véhicules.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 77  
TRANS/WP.29/2001/19

5.8 Conversion au système électrique 42 volts

Le GRE devrait examiner les incidences d'une telle conversion sur les Règlements de la CEE. Les experts sont priés de bien vouloir se munir à cet effet de leur exemplaire du document informel n° 11 de la quarante-sixième session.

5.9 Incidences de l'utilisation des dispositifs d'éclairage non réglementés

Le GRE a décidé d'examiner la question de la présence de dispositifs d'éclairage non réglementés sur les véhicules au cours de l'homologation de type conformément au Règlement de la CEE concernant l'installation de dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.

TRANS/WP.29/GRE/46, par. 77

Point de l'ordre du jour

Documents

5.10 Modules de sources lumineuses

Le GRE souhaitera peut-être examiner cette question sur la base d'une proposition de projet d'amendement au Règlement n° 7 (Feux de position, feux stop et feux encombrement).

TRANS/WP.29/GRE/2001/29



# OFFICE DES NATIONS UNIES GENÈVE

## Formulaire d'enregistrement

Titre de la conférence

Date

--	--

Nom de la délégation/organisation, ou agence

--

### Participant

M.	<input type="checkbox"/>		
M <sup>me</sup>	<input type="checkbox"/>	Nom de famille	Prénom
M <sup>lle</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### Catégorie du participant

Chef de délégation membre	<input type="checkbox"/>	Organisation observatrice	<input type="checkbox"/>	Participation
Membre délégué	<input type="checkbox"/>	ONG (ECOSO accréd.)	<input type="checkbox"/>	DU
Pays observateur	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	AU

Êtes-vous en possession d'un badge longue durée valable provenant de l'Office des Nations Unies (badge Expert, badge Mission diplomatique ou ONG créé à Genève)? SVP cochez cette case:

Langue de préférence pour les documents

Anglais Français 

Autre

Occupation officiel (dans votre pays)	Numéro de passeport ou ID	Date de validité
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de téléphone officiel	N° de télécopie	Adresse courrier électronique
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse officielle permanente		
<input type="text"/>		
Adresse à Genève		
<input type="text"/>		

<b>Obtention de la carte</b> Signature du participant <input type="text"/> Signature de l'époux (se) <input type="text"/> Date <input type="text"/>	Pour les conférences avec photo, veuillez joindre votre photo si vous envoyez votre formulaire avant la date de la conférence.  SVP, inscrivez votre nom au dos de la photo.	SVP, notez que certaines conférences sont avec photo. Si une photo ne vous est pas demandée, c'est une conférence sans photo.	<b>Partie réservée pour la sécurité</b>  N° de carte <input type="text"/> Initiales, Officier ONU <input type="text"/>
---	--	---	---



UNITED NATIONS GENEVA  
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION

**LONG DURATION / EXPERT FORM**

Please use block capitals when filling in this form

<b>Name of Delegate</b>			
<b>Participant of Country / Organization / Agency</b>			
<b>Expected date of arrival</b>		<b>Number of conferences you attend each year</b>	
<b>Official Occupation</b>			
<b>Passport Number</b>		<b>Passport Expiration date</b>	
<b>Office Telephone No.</b>		<b>Office fax No.</b>	
<b>Email Address</b>			
<b>Permanent Official Address or Home Address</b>			
<b>Signature of Delegate</b>			

<b>Name of Authorizing Officer</b>		Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.
<b>Signature of Authorizing Officer</b>		
<b>Section stamp and date</b>		

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

<b>FOR SECURITY USE ONLY</b>		
<b>ID CARD NUMBER:</b>	<b>VALID FROM:</b>	<b>VALID UNTIL:</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

-----